

**CYCLING
CYCLISME
CANADA**



POLITIQUE DE SÉLECTION DE BMX FREESTYLE 2025

publiée le 5 février 2025; mise à jour le 7 février 2025; version finale publiée le 25 mars 2025

Révisé par le Conseil des athlètes de Cyclisme Canada et le Comité de haute performance

Toute la programmation est sujette à changement.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce document énonce les critères à utiliser pour la sélection de l'équipe canadienne pour les projets de BMX Freestyle en 2025.

Les critères sont organisés par section comme suit :

- Section A – CALENDRIER DU PROGRAMME
- Section B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
- Section C – RÉSULTATS PRIS EN COMPTE POUR LA SÉLECTION
- Section D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES

Les athlètes doivent répondre aux critères d'admissibilité de la section B pour être pris en considération pour la sélection.

Les décisions de sélection sont fondées sur les critères particuliers de la section D.

À moins d'indication expresse dans les critères de sélection spécifiques, les sélections sont assujetties aux critères de sélection généraux qui se trouvent sur le site Web de Cyclisme Canada.

En cas de différences entre les versions anglaise et française de ces critères, la version anglaise prévaudra.

SECTION A – CALENDRIER DU PROGRAMME BMX FREESTYLE 2025

Dates du projet	Projet	Emplacement	Date limite de présentation des demandes
14-16 mai	Camp de développement femmes	Joyride 150 (Markham, ON)	17 avril
27-30 octobre	Camp de développement/camp pré-championnats du monde	Joyride 150 (Markham, ON)	18 octobre
1-9 novembre	Championnats du monde	Riyad Arabie Saudite	14 septembre

SECTION B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les athlètes doivent remplir [le formulaire de demande ici](#) avant la date limite ci-dessus pour être pris en considération pour la sélection d'un projet. Il s'agit de s'assurer qu'aucun athlète intéressé et admissible n'est négligé et d'améliorer la rapidité des décisions de sélection en minimisant le nombre d'athlètes qui refusent un projet après avoir été sélectionnés.

Cyclisme Canada n'envisagera d'autres athlètes qu'une fois que tous les candidats qui ont satisfait aux critères de sélection auront été pris en considération.

Pour être admissible à la sélection au sein de l'équipe canadienne, un athlète doit :

- Être citoyen canadien.
- Avoir participé aux plus récents Championnats canadiens de BMX acrobatie ou avoir une exemption valide (voir la politique de participation aux championnats nationaux sur le site Web de CC)
- Avoir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant la date exigée par les autorités consulaires du pays où se déroule l'événement.
- Être en conformité avec toutes les exigences pertinentes du CC et de l'UCI pour l'admissibilité.
- Détenir une licence UCI valide indiquant la nationalité canadienne.
- Signer, soumettre et respecter l'entente de l'équipe nationale CC.



- Avoir satisfait à toutes les exigences antidopage pertinentes de l'UCI, de l'AMA et du CCES et avoir une AUT valide pour tout médicament qui en nécessite une.
- Avoir signé le formulaire de consentement en acceptant d'être lié par le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (UCCMS).
- Les mineurs doivent avoir la permission parentale pour participer à des programmes d'entraînement et à des compétitions.

D'autres critères d'admissibilité peuvent être détaillés dans les critères de sélection spécifiques ci-dessous.

SECTION C – RÉSULTATS PRIS EN COMPTE POUR LA SÉLECTION

Les décisions de sélection ne tiendront compte que des résultats des événements du calendrier de l'UCI, sauf indication contraire dans les critères. Aux fins de la présente politique, le Championnat canadien n'est pas considéré comme un événement UCI et les résultats ne seront pris en compte que lorsqu'ils seront spécifiés.

Tous les résultats doivent être dans la première moitié des participants, sauf indication contraire. Ceci est calculée en fonction du nombre de participants indiqué dans les résultats officiels sur le site web de l'UCI, y compris les athlètes répertoriés comme DNS, DNF et DSQ. Pour les épreuves avec un processus de qualification restrictif, le nombre de participants peut être calculée en fonction du nombre d'athlètes qui ont tenté de se qualifier.



SECTION D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES

Projet		Camp de développement femmes	
Dates du projet :	Du 14 au 16 mai 2025		
Lieu :	Joyride 150 (Markham ON)		
Catégorie :	Femmes de 13 ans et plus		
Taille maximale du camp :	8 athlètes Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier la taille du camp conformément à l'article 5 de la politique générale de sélection.		
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">• 18 avril – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations au CdS et au DSHP, ou à leurs délégués• 20 avril – Décision de sélection finalisée; les athlètes informés; début de la période d'appel*• 28 avril – Date limite d'appel * Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit interjeter appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.		
Comité de sélection :	Choix recommandés par : <ul style="list-style-type: none">• Comité d'entraîneurs de Cyclisme Canada (voir le site Web du CC) Choix approuvés par : <ul style="list-style-type: none">• CdS ou son délégué• DSHP ou son délégué		
Conditions préalables à la sélection :	L'obligation d'avoir participé au plus récent championnat canadien ne s'applique pas à cette sélection. Pour être considérés, les athlètes doivent avoir rempli le formulaire de demande sur le site Web de Cyclisme Canada avant la date limite indiquée ci-dessus et doivent détenir une licence UCI BMX Freestyle.		
Critères de sélection :	Les athlètes seront sélectionnés dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit atteint : <ul style="list-style-type: none">• Priorité 1 : Les athlètes féminines canadiennes ayant obtenu des points UCI en BMX Freestyle Park à la date de sélection.• Priorité 2 : Les athlètes féminines canadiennes qui ont participé au camp BMX Freestyle Park de Bromont en 2024.• Priorité 3 : Les athlètes féminines canadiennes âgées de 13 à 24 ans intéressées par le BMX Freestyle et désireuses de participer au camp.• Priorité 4 : Les athlètes nommés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte de la section B, article 3 de la politique générale de sélection.		
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none">• Frais de vols et de bagages• Repas pendant le projet• Frais de projet de 150 \$ (estimé)* * Les frais de projet sont basés sur la politique des frais des athlètes de Cyclisme Canada et peuvent être modifiés si les paramètres du projet changent. Les frais de projet doivent être payés avant le début du projet.		



Projet	
Camp de développement/camp pré-championnats du monde	
Dates du projet :	Du 27 au 30 octobre
Lieu :	Joyride 150 (Markham, ON)
Catégorie :	13 ans et plus
Taille maximale de l'équipe :	8 athlètes en plus des athlètes sélectionnés pour les Championnats du monde. Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à l'article 5 de la politique générale de sélection.
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">• 19 octobre – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations au CdS et au DSHP, ou à leurs délégués• 21 octobre – Décision de sélection finalisée; les athlètes informés; début de la période d'appel*• 27 octobre – Date limite d'appel <p>* Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit interjeter appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.</p>
Comité de sélection :	Choix recommandés par : <ul style="list-style-type: none">• Comité d'entraîneurs de Cyclisme Canada (voir le site Web du CC) Choix approuvés par : <ul style="list-style-type: none">• CdS ou son délégué• DSHP ou son délégué
Conditions préalables à la sélection :	Pour être considérés, les athlètes doivent avoir rempli le formulaire de demande sur le site Web de Cyclisme Canada avant la date limite indiquée ci-dessus et doivent détenir une licence UCI BMX Freestyle. Notez que les athlètes sélectionnés pour les Championnats du monde de BMX acrobatie sont automatiquement sélectionnés pour ce camp et ne sont pas tenus de soumettre une demande.
Critères de sélection :	Les athlètes seront sélectionnés dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit atteint : <ul style="list-style-type: none">• Priorité 1 : Les athlètes sélectionnés pour les Championnats du monde de BMX freestyle.• Priorité 2 : Les athlètes canadiens ayant obtenu des points UCI en BMX Freestyle Park à la date de sélection.• Priorité 3 : Les athlètes canadiens qui ont participé au camp du BMX Freestyle de Bromont 2024.• Priorité 4 : Les athlètes canadiens âgés de 13 à 24 ans intéressés par le BMX Freestyle et désireux de participer au camp.• Priorité 5 : Les athlètes nommés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte de la section B, article 3 de la politique générale de sélection.
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none">• Frais de vols et de bagages• Repas pendant le projet• Frais de projet de 150 \$ (estimé)* <p>* Les frais de projet sont basés sur la politique des frais des athlètes de Cyclisme Canada et peuvent être modifiés si les paramètres du projet changent. Les frais de projet doivent être payés avant le début du projet.</p>



Projet	
Championnats du monde	
Dates du projet :	Du 1 au 9 novembre
Dates et lieux de compétition :	6 et 7 novembre Riyad Arabie Saudite
Taille maximale de l'équipe :	Le quota du Canada est déterminé par le règlement 6bis.10.005 de l'UCI. Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à l'article 5 de la politique générale de sélection.
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">• 15 septembre – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations au CdS et au DSHP, ou à leurs délégués• 17 septembre – Sélection soumise au CHP• 19 septembre – Décision de sélection finalisée; les athlètes informés; début de la période d'appel *• 27 septembre – Date limite d'appel <p>* Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit interjeter appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.</p>
Comité de sélection :	Choix recommandés par : <ul style="list-style-type: none">• Panel d'entraîneurs de Cyclisme Canada (voir le site Web du CC) Choix approuvés par : <ul style="list-style-type: none">• CdS ou son délégué• DSHP ou son délégué• Comité de haute performance
Conditions préalables à la sélection :	Pour être pris en considération pour ce projet, les athlètes doivent avoir un niveau d'habileté adapté aux exigences du parcours, démontré par des compétitions nationales et internationales. Les athlètes qui ne possèdent pas les habiletés appropriées peuvent ne pas être pris en considération pour la sélection. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'entraîneur national Dave Thomas à dave.thomas@cyclingcanada.ca .
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes admissibles : <ul style="list-style-type: none">• Priorité 1 : Les athlètes terminant parmi les 8 premiers d'une Coupe du monde de BMX Freestyle Park de l'UCI entre le 1er janvier 2025 et la date de sélection*.• Priorité 2 : Les athlètes terminent parmi les 12 premiers en BMX Freestyle Park aux Jeux olympiques de 2024.• Priorité 3 : Les athlètes terminent parmi les 12 premiers en BMX Freestyle Park aux Championnats du monde de 2024.• Le Canadien le mieux classé au classement UCI BMX Freestyle Park à la date de sélection.• Priorité 4 : Les athlètes nommés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte de la section B, article 3 de la politique générale de sélection. <p>En cas d'égalité, le meilleur classement sera prioritaire. S'il y a toujours une égalité, le résultat le plus récent aura la priorité.</p> <p>Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères.</p>



	<p>* Pour les athlètes qui ont été blessés pendant une partie de la saison 2025, les résultats de la saison 2024 peuvent être pris en compte. Les blessures doivent être signalées à l'entraîneur national pour validation et documentation.</p>
Autofinancement :	<p>Les athlètes sont responsables des coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Frais de vols et de bagages• Repas pendant le projet• Frais de projet de 600 \$ (estimé)* <p>* Les frais de projet sont basés sur la politique d'honoraires des athlètes de Cyclisme Canada et peuvent être modifiés si les paramètres du projet changent. Les frais de projet doivent être payés avant le début du projet.</p>